

# Règlement du Championnat suisse individuel des vétérans (CSIV-FN) concernant la finale JU-VE

#### 1. But

Promouvoir la coopération entre les juniors et les vétérans dans une compétition passionnante.

## 2. Dispositions particulières

- 2.1 Il ne sera pas demandé de finance pour la finale et la grande finale.
- 2.2 Seule la munition remise par l'organisateur peut être tirée, à l'exception de celle pour les pistolets à percussion annulaire (PPA) ou centrale (PPC), les revolvers et les carabines 50m.

### 3. Déroulement

La finale JU+VE se déroule le dernier samedi du mois d'octobre dans un lieu central. L'attribution de l'organisation est de la compétence de l'ASTV.

### 4. Admission

- 4.1 Peuvent participer au niveau suisse les meilleurs tireurs du tour à domicile CSIV, les meilleurs juniors de la qualification FST et les meilleurs tireurs du tour à domicile de l'ASVTS. Le nombre de tireurs admis est indiqué dans les dispositions d'exécution.
- 4.2 Seules les catégories d'armes de sport ayant réuni un nombre suffisant de tireurs sur le plan national lors du tour à domicile seront admises à participer, soit :

F300m 100 participants F50m 50 participants P25m 50 participants

Les inscriptions complémentaires ou de remplacement ne sont pas possibles.

4.3 Chaque tireur ne peut participer que dans une seule catégorie. L'attribution de la catégorie correspond à celle tirée lors du tour à domicile.

## 5. Dispositions finales

Tous les règlements plus anciens sont abrogés et sont donc invalides. Le présent règlement a été approuvé par la Conférence des Présidents (CP) du 12 novembre 2020 (par voie de circulation) et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Oberuzwil / Wettswil en mai 2020

Le Président de la CT ASTV : Florian Zogg

L'Actuaire de la CT ASTV : Martin Landis